



HAL
open science

”Un apport aux études sur la noblesse : les archives des ordres militaires”

Anne Brogini

► To cite this version:

Anne Brogini. ”Un apport aux études sur la noblesse : les archives des ordres militaires”. Jaroslaw Dumanowski, Michel Figeac et Agnieszka Wieczorek. Noblesse française, noblesse polonaise. 20 ans après, Presses Universitaires de Nouvelle Aquitaine, pp.35-51, 2022, 979-10-353-1898-7. hal-03629161

HAL Id: hal-03629161

<https://hal.science/hal-03629161>

Submitted on 24 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sous la direction
de JAROSŁAW DUMANOWSKI,
MICHEL FIGEAC et AGNIESZKA
WIECZOREK

**Noblesse française,
noblesse polonaise**
Vingt ans après

LA GESTE



www.gesteditons.com



Par ce logo, nous témoignons d'une volonté de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie. Nous choisissons un imprimeur impliqué dans la réduction des gaz à effet de serre. Le choix de nos papiers assure que la production a été faite à partir d'un produit à base de bois et a suivi le cahier des charges d'une gestion durable des forêts européennes.

Achévé d'imprimer chez CPI Firmin Didot (172233) en France en novembre 2022 pour le titre « Noblesse française, noblesse polonaise, 20 ans après ».

Composition : Camille Ronzier

Dépôt légal : second semestre 2022

© LA GESTE – 2022

11, rue Norman-Borlaug

79260 La Crèche

05 49 05 37 22

contact@gesteditons.com

Un apport aux études sur la noblesse : les archives des ordres militaires

Anne Brogini
CMMC, Université Côte d'Azur

Résumé

Cet article fait un point historiographique sur les travaux en cours sur les Ordres Militaires, essentiellement étudiés par les Médiévistes, et l'apport que leurs archives peut représenter pour les historiens spécialistes de l'époque moderne et de l'histoire sociale. Le processus d'aristocratisation des ordres militaires à partir de la fin du Moyen Âge entraîne et accompagne en effet la production de fonds d'archives nombreux et riches, qui représentent un atout dans les travaux sur la noblesse et permettent de retracer les réseaux relationnels nobiliaires, tant au niveau local que national ou international.

Abstract

This article focuses the historiographic work in progress on the Military Orders, essentially studied by historians specializing in the Middle Ages, and the contribution that their archives can make to historians specializing in the Early Modern Period. At the end of the Middle Ages, the process of aristocratisation of Military Orders led to the production of many new archives which may be

important for studies on the Early Modern nobility, and which make it possible to trace the networks of noble relations, at local, national, and international scales.

En France, les liens entre noblesses et ordres militaires à l'époque moderne constituent, à ce jour, un thème historiographique peu exploité. La plupart des travaux récents et internationaux conduits sur les ordres militaires ont été produits par des médiévistes, dont les approches novatrices demeurent, pour beaucoup d'entre elles, peu utilisées par les modernistes étudiant l'histoire sociale.

L'intérêt marginal pour les ordres militaires à l'époque moderne, y compris pour celui de Malte, tient à plusieurs éléments, et d'abord à certaines habitudes historiographiques françaises. D'une part, si la célébrité des Templiers et de leur procès a logiquement suscité, outre la fascination du public¹, la production d'admirables travaux scientifiques français², ces derniers ont eu pour conséquence d'enraciner dans l'esprit des historiens modernistes, une indissoluble association entre histoire des ordres et époque médiévale – phénomène d'autant plus aisément concevable que le Moyen Âge est effectivement l'époque phare des ordres militaires. D'autre part, les ordres ont été, en France, essentiellement appréhendés à l'aune d'une approche rurale, depuis les années 1980³ jusqu'à fort récemment⁴, ce qui a contribué à les écarter, en histoire moderne, des tendances dominantes d'une historiographie qui privilégiait plutôt les études politiques, religieuses et culturelles (rôle des nobles dans la construction ou dans la contestation de l'État, participation aux guerres de Religion, sociabilités et pratiques culturelles de la noblesse, etc.). Enfin, le récent renouvellement historiographique des ordres militaires, lié à la constitution d'un réseau international de chercheurs qui se retrouvent dans des colloques réguliers (Londres, Palmela,

1 JOSSEBRAND P., « Les Templiers en France : histoire et héritage », *Revue Historique*, n° 669, 2014/1, p. 179-214.

2 DEMURGER A., *Les Templiers. Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, Paris, Points Histoire, Seuil, 2005 (1ère éd. 1985) ; *id.*, *Chevaliers du Christ. Les ordres religieux-militaires au Moyen Âge (XI^e-XVI^e siècle)*, Paris, Seuil, 2002 ; *id.*, *Croisades et croisés au Moyen Âge*, Paris, Flammarion 2006 ; *id.*, *Le Peuple templier (1307-1312)*, Paris, Éd. du CNRS, 2020 ; CARRAZ D., *L'Ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312). Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005 ; CHEVALIER M.-A. (dir.), *La Fin de l'ordre du Temple*, Paris, Geuthner, 2012 ; JOSSEBRAND P., *Jacques de Molay. Le dernier grand-maître des Templiers*, Paris, Belles-Lettres, 2019.

3 LEGRAS A.-M., *Les Commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Saintonge et en Aunis*, Paris, éditions du CNTS, 1983 ; HIGOUNET C. (dir.), *Les Ordres Militaires. La vie rurale et le peuplement en Europe occidentale (XII^e-XVIII^e siècles)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 1986.

4 VERDON L., *La Terre et les hommes en Roussillon. Structures seigneuriales, rente et société d'après les sources templières*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2001 ; LUTTRELL A. et PRESSOUYRE L. (dir.), *La Commanderie. Institution des ordres militaires dans l'Occident médiéval*, Paris, éditions du CTHS, 2002 ; DE VAIVRE J.-B., *La Commanderie d'Épailly et sa chapelle templière durant la période médiévale*, Paris, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 33, 2005 ; BESSEY V., *Les Commanderies de l'Hôpital en Picardie au temps des chevaliers de Rhodes, 1309-1522*, Millau, Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier, 2005 ; MIGUET M., *Templiers et Hospitaliers de Bure : histoire et rayonnement d'une commanderie bourguignonne*, Langres, éd. Dominique Guéniot, 2012.

Torun)⁵, n'est pas forcément très diffusé auprès des historiens non spécialistes, et surtout modernistes, du fait de publications d'ouvrages (*The Military Orders* ; *Ordens Militares*) et de revues très spécifiques (*Ordenes Militares* ; *Colloquia Torunensia Historica*).

Par conséquent, non seulement les ordres militaires n'ont guère été étudiés dans la longue durée, mais, comme le déplorait déjà Franco Angiolini à la fin des années 1990, leur permanence jusqu'à l'époque moderne leur a souvent valu d'être considérés comme un phénomène marginal, écho d'une histoire révolue, trop largement caractérisée par l'esprit de croisade⁶. Or, permanence ne signifie pas immuabilité : les ordres militaires, dont beaucoup ont survécu (Teutoniques, Hospitaliers, ordres ibériques)⁷ et dont certains sont refondés ou créés après le Moyen Âge (ordres de Saint-Étienne et des Saints-Maurice-et-Lazare)⁸, se sont parfaitement adaptés au nouveau contexte de l'Europe moderne. Ils sont même devenus, partout, des acteurs essentiels de la définition nobiliaire et de la reconnaissance des élites. C'est qu'à partir du second xv^e siècle, chacun d'entre eux présente une même évolution qui transcende leurs différences respectives : un processus d'aristocratisation qui les réserve progressivement et majoritairement aux représentants de la noblesse d'épée⁹. Gros pourvoyeurs d'archives depuis

5 DEMURGER A., « Histoire de l'historiographie des ordres religieux-militaires de 1500 à nos jours », dans BÉRIOU N. et JOSSEMAND P. (dir.), *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2009, p. 45.

6 ANGIOLINI F., « La storiografia sugli Ordini Militari-cavallereschi in Età moderna », dans FERREIRA FERNANDES I. C., PACHECO P. (coord.), *As Ordens Militares em Portugal e no Sul da Europa*, Actas do II Encontro sobre Ordens Militares, Camara Municipal de Palmela, Edições Colibri, 1997, p. 18-19.

7 JOSSEMAND P., « L'ordre de Sainte-Marie des Teutoniques », dans NOVOA PORTELA F. et DE AYALA MARTÍNEZ C. (dir.), *Le Glaive et la croix. Templiers, Hospitaliers, chevaliers Teutoniques et autres ordres militaires du Moyen Âge*, Paris, Mengès, 2005, p. 167-183 ; DE BRUIN R., « Des croisades catholiques à l'assistance protestante aux pauvres. Le bailliage d'Utrecht de l'ordre teutonique (1231-2006) », dans BROGINI A., BUTAUD G., GHAZALI M. et PANTALACCI J.-P. (coord.), *Nobles et chevaliers en Europe et Méditerranée, Cahiers de la Méditerranée*, 97/2, 2018, p. 361-363 ; BROGINI A., *Une Noblesse en Méditerranée. Le couvent des Hospitaliers au début de l'époque moderne*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2017 ; BLONDY A., *L'Ordre de Malte au XVIII^e siècle. Des dernières splendeurs à la ruine*, Saint-Denis, Bouchène, 2002 ; FERREIRA FERNANDES I. C. et OLIVEIRA L. F., « Les ordres militaires au royaume du Portugal », dans NOVOA PORTELA F. et DE AYALA MARTÍNEZ C. (dir.), *Le Glaive et la croix... op. cit.*, p. 137-166 ; POSTIGO CASTELLANOS E., « "Flores en el jardín de los reinos". Las Órdenes de Caballería de tercera generación (1520-1660) », dans RIVERO RODRÍGUEZ M. (dir.), *Nobleza hispana, nobleza cristiana. La Orden de San Juan*, Madrid, Ediciones Polifemo, 2009, p. 1275-1320 ; RUIZ RODRIGUES J. I., « Las Órdenes Militares en la Superestructura del Estado moderno », dans FERREIRA FERNANDES I. C., PACHECO P. (dir.), *As Ordens Militares em Portugal e no Sul da Europa*, op. cit., p. 319-322.

8 JASPERT N., « Ordres du Saint-Sépulcre » et TOUATI F.-O., « Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem », dans BÉRIOU N. et JOSSEMAND P. (dir.), *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2009, respectivement p. 825-826 et p. 819-823 ; ANGIOLINI F., *L'Ordine di Santo Stefano e la società toscana in età moderna*, Florence, Edifir, 1996 ; SCALON C., « Supporti della memoria : pergamene et carte nell'Archivio Storico Mauriziano », dans CRISTINA E. (dir.), *L'Archivio Storico dell'Ordine Mauriziano dalle origini al 1946. Un patrimonio di carta per ricostruire funzioni, territori, architetture*, Turin, Politecnico di Torino, 2016, p. 11 et p. 13.

9 OLIVEIRA L. F., « La sociologie des ordres militaires. Une enquête à poursuivre », dans CARRAZ D., JOSSEMAND P., OLIVEIRA L. F. (dir.), *Élites et Ordres Militaires au Moyen Âge. Rencontre autour d'Alain Demurger*, Madrid, Casa de Velazquez, 2015, p. 157, p. 165 et p. 168.

toujours¹⁰, les ordres militaires commencent alors à récolter auprès des familles nobles et à produire par eux-mêmes, des fonds nouveaux et exceptionnels : preuves testimoniales, arbres généalogiques, justificatifs de seigneuries, actes de baptêmes, de mariages et de décès, aménagement de statuts, délibérations de chapitres sur la définition nobiliaire, tous éléments désormais nécessaires à la reconnaissance et à l'admission de leurs futurs chevaliers¹¹. En devenant à l'époque moderne des creusets de l'identité nobiliaire à l'échelle européenne, ils offrent à l'historien une contribution globalement inexploitée pour l'étude des noblesses.

L'approche sociale des ordres militaires constitue une thématique très actuelle¹², qui s'appuie d'abord sur des travaux d'histoire médiévale portant sur l'inscription des frères dans les espaces urbains¹³, ainsi que sur des approches biographiques¹⁴ ou prosopographiques des membres de certains ordres¹⁵. En histoire moderne, les travaux exploitent les « procès de noblesse » de quelques ordres, qui fournissent des données riches et essentielles, mais relèvent presque exclusivement d'une historiographie non française, pour l'essentiel produite par des chercheurs italiens et ibériques. Les travaux de Claudio Donati¹⁶ et d'Angelantonio Spagnoletti¹⁷ sur les entrées dans l'ordre de Malte, ceux de Jean Boutier¹⁸, Franco Angiolini¹⁹ et Marcella Aglietti²⁰ sur les chevaliers de Malte et de Saint-Étienne dans l'espace toscan, ceux d'Émilvia Irace²¹ et Josepha Costa Restagno sur l'Om-

10 ROGER J.-M., « L'ordre de Malte et la gestion de ses biens en France du milieu du xv^e siècle à la Révolution », dans HIGOUNET C. (dir.), *Les Ordres Militaires. La vie rurale et le peuplement en Europe occidentale...*, op. cit., p. 182-184 ; SUAU B., « Un centre d'archives régionales créé à Toulouse par l'ordre de Malte aux xvii^e et xviii^e siècles », dans SUAU B., ALMARIC J.-P., OLIVIER J.-M., (dir.), *Toulouse, une métropole méridionale : vingt siècles de vie urbaine*, Toulouse, 2009, p. 891-901.

11 RUIZ RODRIGUEZ J. I., « Confesionalidad y prácticas sociales de los caballeros de las Ordenes Militares », dans FERREIRA FERNANDES I. C. (coord.), *As Ordens Militares. Freires, Guerreiros, Cavaleiros*, Municipio de Palmela, GEsOS, 2012, p. 471 et p. 475.

12 CARRAZ D., JOSSEMAND P., OLIVEIRA L. F. (dir.), *Élites et Ordres Militaires au Moyen Âge...*, op. cit.

13 CARRAZ D. (dir.), *Les Ordres militaires dans la ville médiévale (1100-1350)*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2013.

14 JOSSEMAND P., *Jacques de Molay. Le dernier grand-maître des Templiers...*, op. cit. ; CARRAZ D., *Un Commandeur ordinaire ? Bérenger Monge et le gouvernement des hospitaliers provençaux au xiii^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2020.

15 BURGTORF J., *The Central Convent of Hospitallers and Templars : History, Organization and Personnel (1099/1120-1310)*, Leiden, *History of warfare* 50, 2008 ; OLIVEIRA L. F., *A coroa, os mestres e os comendadores : as ordens militares de Avis e de Santiago (1330-1449)*, Faro, 2009 ; ID., « La sociologie des ordres militaires. Une enquête à poursuivre », art. cit., p. 155-168 ; DEMURGER A., *Le Peuple templier (1307-1312)*, op. cit.

16 DONATI C., *L'idea di nobiltà in Italia, secoli xv-xvii*, Bari, Laterza, 1988.

17 SPAGNOLETTI A., *Stato, aristocrazie e Ordine di Malta nell'Italia moderna*, Rome, École française de Rome, 1988.

18 BOUTIER J., *Construction et anatomie d'une noblesse urbaine. Florence à l'époque moderne (xv^e-xvii^e siècles)*, Thèse de doctorat d'histoire, Paris, EHESS, 1988.

19 ANGIOLINI F., *I cavalieri e il principe. L'Ordine di Santo Stefano e la società toscana...*, op. cit.

20 AGLIETTI M. (dir.), *Nobildonne, monache e cavaliere dell'Ordine di Santo Stefano. Modelli e strategie femminili nella vita pubblica della Toscana granducale*, Edizioni ETS, Pise, 2009.

21 IRACE E., *La nobiltà bifronte. Identità e coscienza aristocratica a Perugia tra XVI e XVII secolo*, Milan, Unicopli, 1995.

brie et la Ligurie²², de Fabrizio d'Avenia²³ et de Giacomo Pace Gravina²⁴ sur la Sicile, ont étudié les liens entre les ordres militaires et les définitions nobiliaires, et le rôle qu'ils ont joué dans le processus de construction des États, ou dans la validation d'élites sociales de provenances diverses à l'intérieur d'un même État. En péninsule ibérique, les études d'Elena Postigo Castellanos²⁵, de Francisco Fernández Izquierdo²⁶ et de Fernanda Olival²⁷ sont allées dans le même sens, et ces réflexions ont récemment été approfondies, dans le cadre d'un colloque de Madrid sur l'ordre de Malte, édité en 2009²⁸, et de réflexions conduites par l'Université de Valence sur l'ordre de Montesa, publiées en 2019²⁹.

Ces travaux d'histoire sociale contribuent aussi aujourd'hui à appréhender les ordres hors de leurs cadres étatiques, afin d'en souligner la dimension internationale. En 2009, Nikolas Jaspert appelait de ses vœux un recensement, au niveau européen, des frères des différents ordres militaires, afin d'en esquisser les réseaux relationnels³⁰. C'est à l'historiographie italienne et ibérique, ainsi qu'à un projet de l'École française de Rome (ELITESIT, 2017-2021³¹), que l'on doit les premières réflexions, conduites sur les royaumes italiens de l'empire ibérique, qui ont mis en lumière une interpénétration des élites au sein des différents ordres nationaux, ainsi que les liens qui les associent entre eux ou qui les rattachent aux autorités politiques (chevaliers italiens dans les ordres ibériques,

22 COSTA RESTAGNO J. (dir.), *Cavalieri di San Giovanni e territorio : la Liguria tra Provenza e Lombardia nei secoli XIII-XVII*, Gênes, Istituto internazionale di studi liguri, 1999.

23 D'AVENIA F., *Nobiltà allo specchio. Ordine di Malta e mobilità sociale nella Sicilia moderna*, Palerme, Quaderni Mediterranea, 8, 2009 ; *Id.*, « I processi di nobiltà degli Ordini Militari : modelli aristocratici e mobilità sociale », dans RIVERO RODRÍGUEZ M. (dir.), *Nobleza hispana, nobleza cristiana. La Orden de San Juan*, Madrid, Ediciones Polifemo, 2009, p. 1087-1126.

24 BUONO L., PACE GRAVINA G. (dir.), *La Sicilia dei cavalieri. Le istituzioni dell'Ordine di Malta in età moderna (1530-1826)*, Rome, Gran Magistero del Sovrano Ordine di Malta, 2003 ; PACE GRAVINA G., « *Arma et leges*. Juristes et identité nobiliaire en Sicile à l'époque moderne dans les procès de noblesse de l'ordre de Malte », *Nobles et chevaliers en Europe et Méditerranée, Cahiers de la Méditerranée*, 97/2, 2018, p. 89-98.

25 POSTIGO CASTELLANOS E., *Honor y privilegio en la Corona de Castilla : el Consejo de las Órdenes y los Caballeros de Hábito en el siglo XVII*, Valladolid, Consejería de Cultura y Bienestar Social, 1988.

26 FERNÁNDEZ IZQUIERDO FRANCISCO, *La Orden Militar de Calatrava en el siglo XVI*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1992.

27 OLIVAL F., « As ordens militares portuguesas (séculos XVI-XVIII) : historiografia e perspectivas de estudo », dans FERREIRA FERNANDES I. C., PACHECO P. (coord.), *As Ordens Militares em Portugal e no Sul da Europa*, op. cit., p. 25-28 ; OLIVAL F., VERSOS I., « Modelos de Nobreza : A Ordem de Malta e as três Ordens Militares portuguesas. Uma perspectiva comparada (séc. XVI-XVIII) », dans RIVERO RODRÍGUEZ M. (dir.), *Nobleza hispana, Nobleza cristiana. La Orden de San Juan*, Madrid, Ediciones Polifemo, 2009, p. 1127-1157.

28 RIVERO RODRÍGUEZ M. (dir.), *Nobleza hispana, Nobleza cristiana. La Orden de San Juan*, op. cit.

29 GUINOT E., ANDRES F., CERDA J., PARDO J. F. (ed.), *Santa María de Montesa. La orden militar del Reino de Valencia (ss. XIV-XIX)*, Valence, Univeristat de València, 2019.

30 JASPERT N., « Military Orders and Social History : Some Introductory Thoughts », dans FERREIRA FERNANDES I. C. (coord.), *As Ordens Militares. Freires, Guerreiros, Cavaleiros*, op. cit., p. 495-517.

31 Projet ELITESIT (Les élites italiennes et les monarchies européennes : circulations et réseaux de pouvoir, XVI^e-XVIII^e siècles), porté par Albane Cogné, financé par l'École française de Rome, EFR, 2017-2021.

chevaliers espagnols dans l'ordre de Saint-Étienne)³². Simultanément, un projet PEPS IDEX d'Université Côte d'Azur (RENOM, 2018-2020³³) a débuté le recensement et l'exploitation systématique des procès de noblesse de la Langue de Provence (prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse), afin d'établir une liste fiable des chevaliers, et de retracer et modéliser leurs réseaux relationnels, ainsi que ceux de leurs familles. Actuellement, ces réflexions inspirent des études sur les noblesses et les ordres en espaces frontaliers³⁴ et entrent en résonance avec celles conduites sur les réseaux, les familles et le fait social nobiliaires³⁵. Dans un tel contexte historiographique, une exploitation des fonds des ordres militaires ne peut donc qu'ouvrir des perspectives intéressantes aux modernistes français.

Les ordres militaires et le processus d'aristocratisation

Les procès de noblesse des trois Langues françaises de l'ordre de Malte (Provence, France, Auvergne) attestent du processus d'aristocratisation observé à partir du second xv^e siècle. La principale preuve en est la disparition progressive des docteurs en droit dans les grands lignages provençaux : alors qu'ils sont très présents aux xv^e et xvi^e siècles, ils se raréfient au siècle suivant, pour disparaître presque complètement de la proche parentèle au xviii^e siècle. Les premières

32 AGLIETTI M., « Patrizi, cavalieri e mercanti. Politiche di nobiltà tra Toscana e Spagna in età moderna », dans AGLIETTI M. (dir.), *Istituzioni, potere e società. Le relazioni tra Spagna e Toscana per una storia mediterranea dell'Ordine dei Cavalieri di Santo Stefano*, Edizioni ETS, Pise, 2007, p. 341-375 ; DE CEBALLOS-ESCALERA GILA A., CERCÓS GARCÍA L. F., « Españoles en la Orden de San Esteban de Toscana : caballeros pretendientes y falsarios », dans AGLIETTI M. (dir.), *Istituzioni, potere e società... op. cit.*, p. 270-289 ; COGNE A. et BALESTRA D., « Les Italiens dans les ordres militaires espagnols à l'époque des Habsbourg : une forme de "noblesse impériale" ? », dans BROGINI A., BUTAUD G. (coord.), *Ordres Militaires, Noblesses, Réseaux, Cahiers de la Méditerranée*, 102, 2022, sous presse.

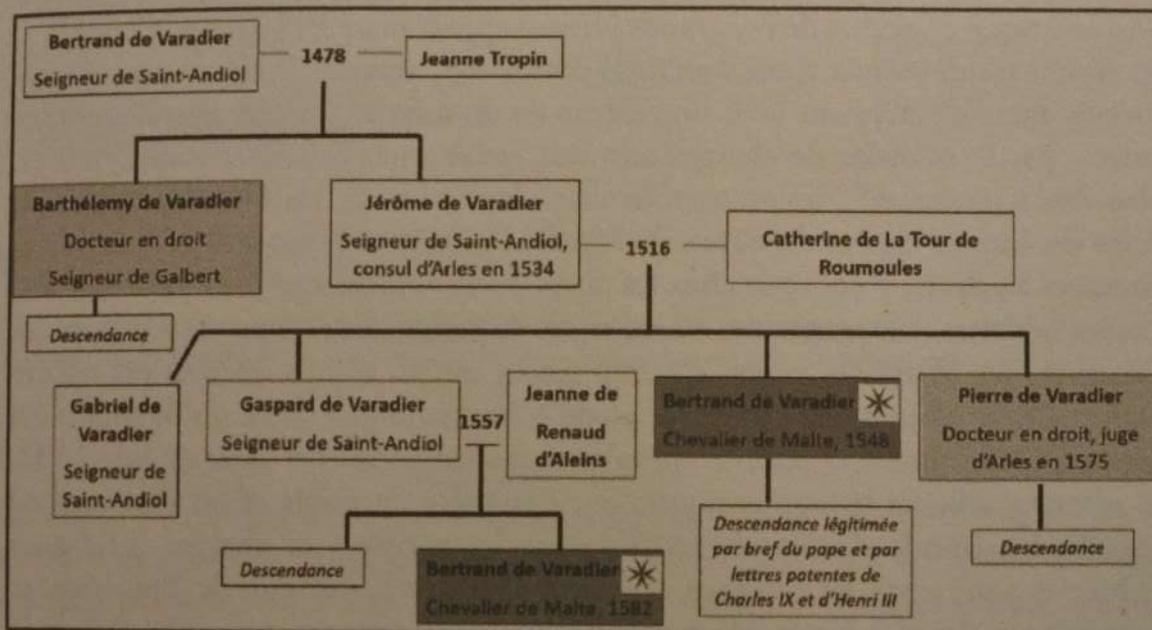
33 Projet PEPS IDEX *Data Science* RENOM (Réseaux, Espaces, Noblesses en Méditerranée), porté par Anne Brogini et Germain Butaud, financé par la MSI (Maison de la Modélisation, de la Simulation et des Interactions), Université Côte d'Azur, 2018-2020. Les données et résultats de cet article proviennent du travail conduit dans le cadre de RENOM.

34 HASSLER E., « Les Harrach face à la disgrâce. Les stratégies matrimoniales d'un lignage aristocratique autrichien à la fin du xvii^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 2014/2, n° 61-2, p. 176-201 ; BROGINI A., BUTAUD G., « Les aléas de l'entre-deux. Le comté de Nice et les Grimaldi durant le conflit franco-espagnol (1524-1544) », dans GUINAND J. et NEVEJANS P. (coord.), *Les Italiens dans l'entre-deux du conflit Valois-Habsbourg (1519-1559)*, *Histoire, Économie & Société*, 4, 2021, p. 67-83. Ce thème sera notamment approfondi par le prochain colloque *Les Noblesses transnationales en Europe. xiii^e-xviii^e siècles*, organisé par A. Cogné, E. Hassler, B. Goujon (Tours, 30 juin-2 juillet 2022).

35 NASSIET M., *Parenté, noblesse et États dynastiques (xv^e-xvi^e siècles)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000 ; DELILLE G., *Le Maire et le prieur. Pouvoir central et pouvoir local en Méditerranée occidentale (xv^e-xviii^e siècle)*, Rome/Paris, École française de Rome/Éditions de l'EHESS, 2003 ; SORIA MESA E., *La nobleza en la España moderna : cambio y continuidad*, Madrid, Marcial Pons, 2007 ; CHATELAIN C., *Chronique d'une ascension sociale. Exercice de la parenté chez de grands officiers (xvi^e-xvii^e siècles)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2008 ; HADDAD É., *Fondation et ruine d'une « maison ». Histoire sociale des comtes de Belin (1582-1706)*, Limoges, Pulim, 2009 ; AGLIETTI M., FRANGANILLO ÁLVAREZ A., LÓPEZ ANGUTA J. A. (dir.), *Élites e reti di potere. Strategie d'integrazione nell'Europa di età moderna*, Pise, Pisa University Press, 2016 ; PONTET J., FIGEAC M., BOISSON M. (dir.), *La Noblesse de la fin du xvi^e siècle au début du xx^e siècle, un modèle social ?*, Anglet, Atlantica, 2002, 2 volumes.

investigations conduites dans le cadre du projet RENOM ont permis de recenser tous les docteurs en droit mentionnés par 70 procès de noblesse de chevaliers de Malte, entre 1560 et 1730, tandis que la reconstitution de quelques généalogies constitue des preuves éclairantes du processus d'aristocratisation.

Les docteurs en droit chez les Varadier, xv^e et xvi^e siècles



Les procès de noblesse permettent de recouper les informations individuelles : ainsi, Pierre de Varadier, né en 1535, docteur en droit et juge royal d'Arles depuis 1575, est frère cadet d'un chevalier de Malte, Bertrand de Varadier, admis sur preuves en 1548. Un siècle et demi plus tard, en 1674, le procès de noblesse de François Louis de Varadier précise que ledit Pierre de Varadier est devenu juge royal d'Arles en 1575, et qu'il a été tué dans la cité, lors d'une émeute liée aux guerres de Religion, le 6 février 1589³⁶. Pierre de Varadier est en outre neveu d'un autre docteur en droit, Barthélemy de Varadier (v. 1484-1536), qui est lui-même le fils aîné de Bertrand de Varadier Saint-Andiol et le fondateur de la lignée des seigneurs de Galbert, son cadet Jérôme héritant du fief de Saint-Andiol. Enfin, non seulement Pierre de Varadier est le frère et l'oncle de deux chevaliers de Malte, mais il est requis, par deux fois, pour être témoin de noblesse en 1584, dans les procès de Gaspard de Forbin La Barben³⁷, qui n'est autre que son neveu³⁸, et de Gaspard de Villeneuve Vauclouse Bargemon³⁹.

³⁶ Archives départementales des Bouches-du-Rhône (AD13), 56H575-475, procès de François Louis de Varadier, 1674, n. f.

³⁷ AD13, 56H533-148, procès de Louis Nicolas Philippe Auguste de Forbin La Barben, 1786, ff. 36r-36v. Le procès intègre, pour preuve écrite, celui de son ancêtre Gaspard de Forbin La Barben, 1584.

³⁸ AD13, 56H575-475, n. f.

³⁹ Archives départementales du Var (AD83), 23J68, procès de Gaspard de Villeneuve Vauclouse Bargemon, 1584, ff. 8v-10v.

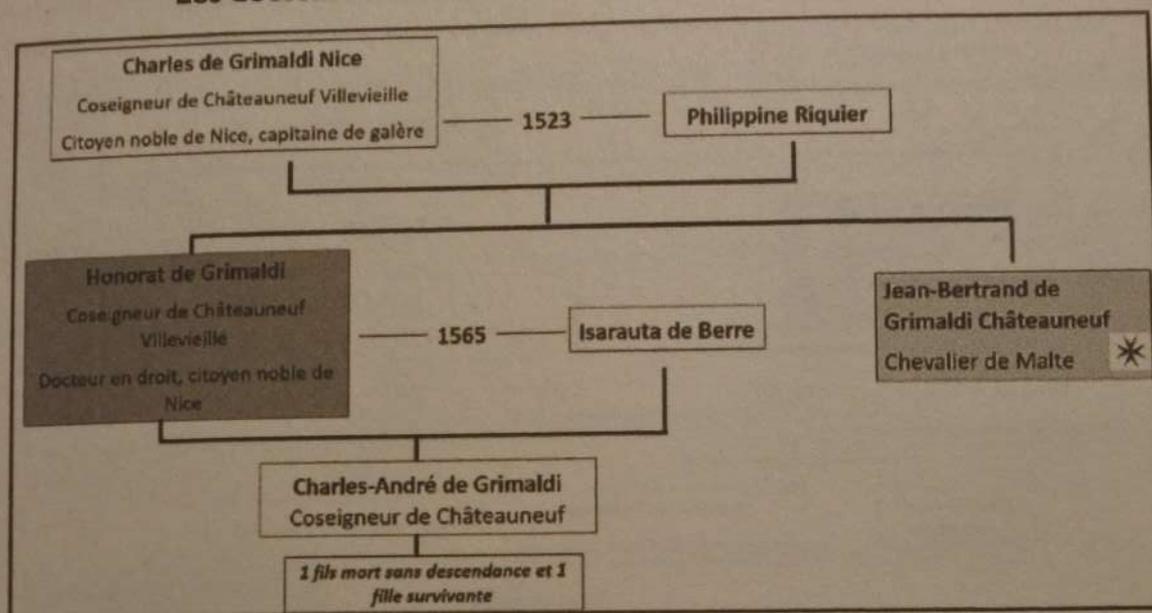
Du reste, quand il témoigne dans ces deux procès, son propre frère, le chevalier Bertrand de Varadier, est commissaire d'enquête⁴⁰.

La présence de docteurs en droit dans la parentèle proche ne constitue donc pas, au XVI^e siècle, un empêchement pour l'admission d'un chevalier de Malte, bien au contraire. Il semble qu'en Provence, comme en Sicile à la même époque, le nombre relativement élevé de *doctores iuris* participe d'une certaine culture aristocratique ; nombre de ces grands juristes appartenant à l'aristocratie féodale, les études juridiques ne constitueraient donc pas seulement un outil d'ascension sociale, mais reflèteraient bien une forme de domination de ces familles sur les autres, par la maîtrise de charges administratives, judiciaires et politiques, en plus des seigneuries⁴¹. Incontestablement, en Provence, les familles nobles de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne comptent de nombreux docteurs en droit, y compris chez les aînés de la famille, qui sont pourtant seigneurs héritiers. L'exemple des Varadier est éclairant. Leur capacité à placer des chevaliers de Malte au milieu du XVI^e siècle, en un temps où cela est encore pratiquement impossible à la noblesse de robe, témoigne de ce qu'ils sont alors considérés comme une famille chevaleresque : qualifiés de *miles* depuis 1332, ils seront d'ailleurs reconnus nobles par l'enquête de noblesse en Provence de 1667⁴². L'habitude de placer des fils dans les activités et charges juridiques s'observe donc chez les lignages chevaleresques de la Langue de Provence, et notamment chez les Grimaldi, famille féodale très intéressante, qui cumule la chevalerie à des charges typiques de la haute-robe, du reste souvent liées à leur origine génoise et à leur habitude citadine.

40 AD13, 56H533-148, f. 36r ; AD83, 23J68, f. 1r.

41 D'AVENIA F., *Nobiltà allo specchio...*, *op. cit.*, p. 229-230 ; PAGE GRAVINA G., « *Arma et leges*. Juristes et identité nobiliaire en Sicile à l'époque moderne dans les procès de noblesse de l'ordre de Malte », *art. cit.*, p. 92-93.

42 DU ROURE, *Les Maintenués de noblesse en Provence par Belleguise (1667-1669)*, Bergerac, Imprimerie générale du Sud-ouest, 1923.

Les docteurs en droit chez les Grimaldi Nice, XVI^e siècle

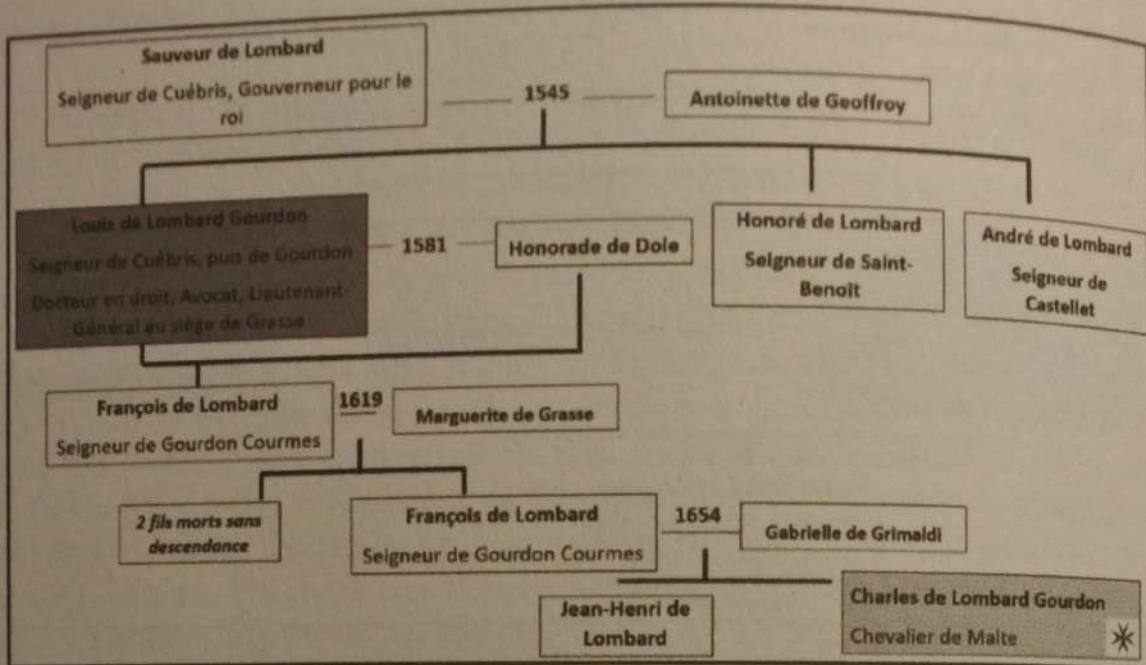
Au Moyen Âge, les Grimaldi appartiennent aux quatre principales familles nobles de Gênes⁴³. S'étant exilés à la fin du XIII^e siècle, quand Gênes est sous autorité des gibelins, et qu'eux-mêmes défendent le parti guelfe, ils ont essaimé aux frontières de la Ligurie et de la Provence, donnant naissance à trois lignées seigneuriales formant les branches les plus importantes de la famille (Monaco, Beuil, Antibes et Cagnes), ainsi qu'à trois autres lignées cousines (Levens et Rimplas, Gattières, Châteauneuf-Villevieille)⁴⁴. En 1571, Honorat de Grimaldi Nice, né en 1526, fils aîné et héritier de la coseigneurie de Villeneuve-Villevieille, est docteur en droit. Comme pour les Varadier, il est le frère d'un chevalier de Malte, Jean-Baptiste Grimaldi Châteauneuf, reçu dans l'Ordre en 1566⁴⁵, et il est requis, en 1571, comme témoin pour l'enquête de noblesse conduite par les chevaliers Jacques de Vintimille et Jean de Villeneuve, concernant le jeune noble niçois, Pascal de Chabaud Tourrettes⁴⁶.

⁴³ BROGINI A., BUTAUD G., « Les aléas de l'entre-deux. Le comté de Nice et les Grimaldi durant le conflit franco-espagnol (1524-1544) », art. cit., p. 67 (les trois autres familles de Gênes sont les Fieschi, les Spinola et les Doria).

⁴⁴ *Ibid.*, p. 68.

⁴⁵ National Library of Malta (NLM), LIBRI 101, *Essai d'une histoire généalogique des chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem reçus dans la Langue de Provence, tirée de leurs preuves de noblesse et légitimité qui sont conservées dans les archives de la Langue*, p. 1829 ; NLM LIBRI 102, *Recueil des Maisons et familles qui ont donné des chevaliers à l'Ordre et à la Langue de Provence depuis 1513*, n.p. ; Bibliothèque de l'Arsenal, ms 3674, p. 391.

⁴⁶ AOM 2501, procès de noblesse de Pascal de Chabaud Tourrettes, 1571, n. f.

Les docteurs en droit chez les Lombard, XVI^e siècle

Le schéma est encore identique chez les Lombard de Gourdon : de nouveau, le fils aîné est docteur en droit, avocat à Grasse et héritier de la seigneurie de Cuébris, puis de celle de Gourdon. Au milieu du XVI^e siècle cependant, la famille ne compte encore aucun membre dans l'ordre de Malte : les Lombard sont une famille de robe ancienne, déjà détentrice de seigneuries au XVI^e siècle, mais qui ne peut encore prouver le centenaire de noblesse requis par l'Ordre, des côtés paternel et maternel, pour faire admettre un chevalier⁴⁷. Il faut donc attendre la troisième génération après le docteur en droit, pour que la lignée puisse se prévaloir d'un premier chevalier de Malte, Charles de Lombard Gourdon en 1677⁴⁸. Du reste, les Lombard ne se contentent pas d'un seul placement dans la seconde moitié du XVII^e siècle : en 1663, la branche seigneurs de Saint-Benoît, descendants d'Honoré, frère cadet de Louis de Lombard, est parvenue elle-aussi à placer un chevalier de Malte, François de Lombard Saint-Benoît⁴⁹. Avec ces deux admissions, la famille possède alors la preuve tangible d'une « pure » noblesse qui ne peut plus guère lui être contestée.

47 BAUDOIN J. et DE NABERAT A., *Histoire de Malte, avec les statuts et les ordonnances de l'Ordre*, Paris, 1643, 2^e partie, p. 181-182.

48 Archives départementales des Alpes-Maritimes (AD06), 1E4-14, procès de noblesse de Charles de Lombard Gourdon, 1677.

49 AD06, 1E4-39, procès de noblesse de François de Lombard Saint-Benoît, 1663.

**Les ascendants docteurs en droit dans les procès de 70 chevaliers de Malte
(1560-1730)**

	1560-1600	1600-1660	1660-1730
Frère	2	0	0
Père / oncle	2	1	1
Aïeul paternel	2	0	5
Aïeul maternel	0	5	4
Bisaïeul paternel	2	3	4
Bisaïeul maternel	1	3	6
Trisaïeul paternel et au-delà	0	1	13
Trisaïeul maternel et au-delà	0	2	14
TOTAL	9	15	47

Source : AOM (Archives of the Order of Malta, Processi di nobiltà), AD06, AD83, AD13.

Si donc, au XVI^e siècle, il n'est pas rare qu'un chevalier ait un frère, un père ou un oncle docteur en droit, l'habitude se perd progressivement aux siècles suivants. Au XVII^e siècle, les docteurs en droit sont majoritairement des aïeux maternels, ou des bisaïeux des deux côtés, tandis qu'au XVIII^e siècle, 57,5 % des ascendants juristes remontent au-delà du trisaïeul (27 mentions sur un total de 47). Et si les familles de chevaliers comptent, entre 1660 et 1730 toujours plus de juristes, la raison tient aux unions entre lignages chevaleresques et familles de la robe. Pour autant, ces familles de la robe ont, pour beaucoup d'entre elles, déjà acquis des seigneuries et des charges autres que celle de *doctores iuris*.

Par les procès de noblesse, qui exigent des preuves écrites dès la fin du XVI^e siècle, l'ordre de Malte, ainsi que tous les ordres-militaires, constituent un véritable outil de légitimation des familles « récentes ». Les placements révèlent pour ces dernières une forme de stratégie de progression sociale : à peine échu le centenaire, elles s'efforcent de placer des cadets. Dans le comté de Nice, le fait s'observe pour toutes les familles récemment anoblies, ou presque, et la possibilité de placer un chevalier dans l'ordre de Malte est recherchée de façon quasi systématique. Ainsi, les Constantin de Châteauneuf descendent de Milano, juriste de Volpiano, près de Turin, nommé notaire auprès du juge des Terres de Provence en 1439⁵⁰. Ledit Milano, établi à Nice, parvient à acheter, en 1465, une partie de la coseigneurie de Châteauneuf-Villevieille. Un peu moins de cent ans plus tard, en 1550, son arrière-petit-fils, Honorat de Constantin, est admis chevalier de Malte, profitant de la haute naissance de sa mère, Brigitte Lascaris. Il quitte l'Ordre rapidement, puisqu'il se marie en 1556, pour permettre

⁵⁰ CAÏS DE PIERLAT, *La Ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des princes de Savoie, documents inédits, vue et plan du château*, Turin, Bocca frères, 1898, p. 188, n. 1.

à sa famille de perdurer⁵¹. Mais la stratégie de placement dans l'ordre de Malte se poursuit avec ses descendants et ses trois petits-fils, Jean-Baptiste, Honoré et César de Châteauneuf, deviennent chevaliers respectivement en 1633, en 1652 et en 1656⁵². Une même évolution caractérise la famille des Galéan de Châteauneuf, dont on sait qu'ils sont apothicaires et notaires à Nice, pendant la première moitié du xv^e siècle. Dans les années 1480, le marchand Jacques Galéan est désigné comme « noble ». Il devient alors coseigneur de Châteauneuf et en fait hommage au gouverneur de Nice en 1483 ; ses trois fils, armateurs, sont désignés nobles dans la documentation⁵³. Un siècle plus tard, en 1592 et en 1599, la famille parvient à faire entrer deux chevaliers dans l'ordre de Malte, Louis et Jean-Baptiste⁵⁴.

Les réseaux nobiliaires au prisme des ordres militaires

Spécificité des ordres militaires à partir du second xv^e siècle, le profil aristocratique s'observe partout en Europe, aussi bien dans les ordres portugais et ibériques, que dans les territoires d'Europe centrale ou que dans l'ordre international de Rhodes et Malte⁵⁵. Le processus d'aristocratisation, qui a pour corollaire et conséquence à la fois, la constitution de procès de noblesse dont on peut noter une forme d'homogénéisation à l'échelle européenne, se mesure

51 Archives of the Order of Malta (AOM) 2575, procès de noblesse d'Honoré de Chabaud Tourrettes, 1605. Honorat de Constantin étant témoin d'enquête, il y est précisé qu'il est âgé d'environ 70 ans, qu'il réside à Saint-Laurent, qu'il est coseigneur de Châteauneuf-Villevieille et qu'il possède la somme de 30 000 livres en biens nobles.

52 Bibliothèque nationale de France (BnF), Bibliothèque de l'Arsenal, ms 3674, p. 204-205 (pour Jean-Baptiste et Honoré) ; AD13, 56H548-74, procès de noblesse de Jean André de Capello, 1674 (pour César, mentionné comme frère de Claire de Constantin, elle-même mère du jeune chevalier Jean André de Capello).

53 GIOFFREDO P., *Histoire des Alpes-Maritimes. Une histoire de Nice et des Alpes du Sud des origines au xvii^e siècle*, traduit de l'italien, commenté et annoté par Hervé Barelli, Nice, éditions Nice Musées, 2007, volume 2 : 1301-1528 ; CAÏS DE PIERLAT E., « Chronique niçoise de Jean Badat (1516-1567) », *Romania*, tome 25, n° 97, 1896, p. 74, Lettre de Louis Flotte à Rafael Galéan (1488).

54 BnF, Arsenal, ms 3674, p. 319 (mention des deux frères) ; AOM 2866, procès de noblesse de Melchior de Galéan, 1672, n. f. (citant comme preuve écrite le procès de noblesse de Louis de Galéan, de 1592). Quant à Jean-Baptiste de Galéan, il est attesté dans BnF Cabinet d'Hozier 154, dans NLM, LIBRI 101, p. 162 et dans NLM, LIBRI 102.

55 OLIVEIRA L. F., « La sociologie des ordres militaires... », art. cit., p. 155-157 ; LUTTRELL A., « Las órdenes militares en la sociedad hispánica », *Anuario de estudios medievales*, 11, 1981, p. 591-596 ; BONNEAUD P., « Un débouché fréquent pour les cadets des différentes aristocraties catalanes : étude sur 283 chevaliers catalans de l'ordre de l'Hôpital au xv^e siècle (1396-1472) », *Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte*, n° 22, 2009, p. 4-35 ; CARRAZ D., *L'Ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône*, op. cit., p. 125-129 et p. 300-301 ; HUNYADI Z., « The Hungarian Nobility and the Knights of St John », dans COULET N. et MATZ J.-M., *La Noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 275, 2000, p. 607-618 ; RODRÍGUEZ-PICAVEA MATILLA E., « Caballería y nobleza en la Orden de Calatrava : Castilla, 1350-1450 », *Anuario de estudios medievales*, 37, n° 2, 2007, p. 701-732 ; *Id.*, « Prosopografía de la Orden de Calatrava en Castilla : La primera mitad del siglo xv », *Meridies. Estudios de historia y patrimonio de la Edad Media*, n° 7, 2005, p. 201-245.

à l'aune de deux échelles géographiques : nationale, chaque ordre s'inscrivant dans un territoire qui lui est propre (royaume, duché, principauté, etc.) et recrutant parmi les noblesses présentes ; internationale, les ordres militaires acceptant en leur sein des nobles en provenance d'autres territoires. Sous le règne de Philippe IV (1621-1665), si les ordres ibériques sont composés à 80 % d'Espagnols, les Italiens ne représentent pas moins de 9 % des frères, contre 3,6 % pour les noblesses d'Amérique, 1,4 % pour celles des Pays-Bas et 0,5 % pour celles du Portugal⁵⁶.

L'investissement de plusieurs ordres militaires par les familles aristocratiques est particulièrement visible au sein des espaces frontaliers. Dans le comté de Nice par exemple, les fils sont placés aussi bien dans l'ordre de Malte, que dans celui des Saints-Maurice-et-Lazare, fondé en 1573. Sur 161 nobles niçois chevaliers de Malte et des Saints-Maurice-et-Lazare, recensés dans le cadre du projet RENOM, pour les années 1573-1780, 31 d'entre eux (soit 19,2 %) possèdent un lien direct (père⁵⁷, frère, aïeul) ou indirect (témoin de noblesse) avec un chevalier de l'autre ordre. Ils font évidemment partie des lignages les plus importants du comté. Pour le xvi^e siècle, citons Claude de Grimaldi, seigneur de Gattières, chevalier de Saint-Maurice et père d'un chevalier de Malte admis en 1603⁵⁸. Au xvii^e siècle, le comte d'Ascros, Toudon et Revel, André de Galéan, gentilhomme ordinaire de la Chambre du duc de Savoie et chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, n'est autre que le grand-père d'un chevalier de Malte admis en 1713⁵⁹.

Par les données qu'ils délivrent autant du côté paternel que du côté maternel, les procès de noblesse de l'ordre de Malte contiennent souvent plus d'informations que les preuves de noblesse par degrés patrilineaires, exigées par exemple par le roi de France. Leur exploitation systématique contribuerait à apporter des éléments utiles sur la question cruciale des effectifs nobiliaires qui ont souvent interrogé les historiens⁶⁰. Les recensions faites dans les archives des bans et arrière-bans, qui listent les chefs de ménage tenant fief, mais n'étant pas forcément nobles, dans les enquêtes nobiliaires de Provence des années 1667-1673, dans les listes de la capitation en 1695, à laquelle la noblesse n'a pas échappé, n'empêchent pas l'inconnue évoquée par Michel Nassiet, qui est le nombre d'individus par ménage, donnée que les rôles fiscaux ou les registres paroissiaux ne

⁵⁶ POSTIGO CASTELLANOS E., *Honor y privilegio...*, op. cit., p. 203-205 ; COGNE A. et BALESTRA D., « Les Italiens dans les ordres militaires espagnols à l'époque des Habsbourg... », art. cit., sous presse.

⁵⁷ Contrairement à ceux de Malte, les chevaliers de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare peuvent se marier.

⁵⁸ NLM, LIBRI 102 ; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 392 (Charles de Grimaldi, 1603).

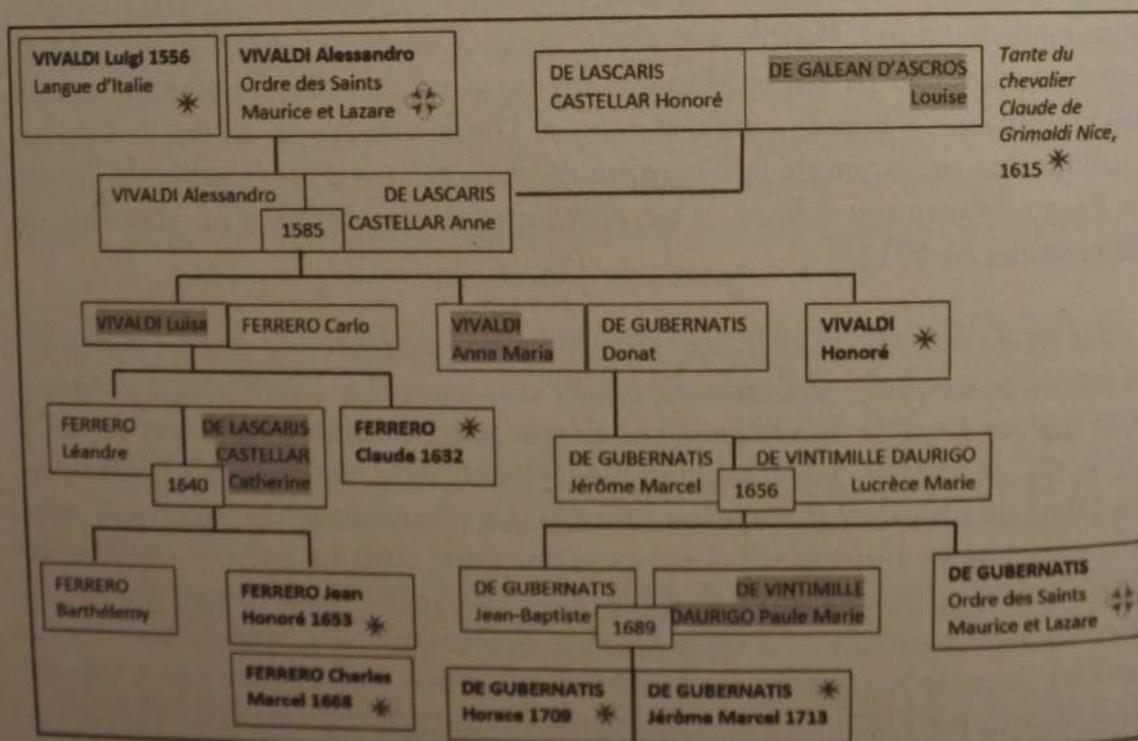
⁵⁹ AOM 3606-9, procès de noblesse d'Octave de Galéan, 1703.

⁶⁰ DAUVERGNE R., « Le problème du nombre de nobles en France au xviii^e siècle », *Annales de démographie historique*, 1973, p. 181-192 ; NASSIET M., « Les effectifs de la noblesse en France sous l'Ancien Régime », dans FIGRAC M. et DUMANOWSKI J. (dir.), *Noblesse française et noblesse polonaise. Mémoire, identité, culture, XVI-XIX siècles*, Pessac, MSHA, 2006, p. 19-43.

permettent pas forcément de reconstituer. L'étude systématique des procès provençaux de l'ordre de Malte, conduite par le projet RENOM contribue à combler certaines lacunes, en identifiant et retraçant des individus que les nobiliaires recensent mal, ou peu, voire pas du tout, et qui sont les cadets sans descendance (ou avec descendance, certains chevaliers de Malte étant relevés de leurs vœux et ayant des enfants légitimes ou bien ayant des enfants naturels qu'ils s'efforcent de légitimer) et surtout, les femmes – sœurs, cousines, tantes, belles-sœurs de chevaliers.

Les femmes représentent en effet un élément-clé pour mettre en lumière les liens dissimulés qui associent les familles nobles entre elles, selon un maillage très étroit⁶¹. La généalogie de la famille Vivaldi de Nice en constitue un bon exemple.

Les femmes dans la famille Vivaldi : un élément-clé des réseaux nobiliaires (1556-1713)



Cette généalogie illustre l'habitude du double placement dans l'ordre de Malte et dans l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, qui caractérise les familles niçoises en situation frontalière. Alessandro Vivaldi, chevalier de Saints-Maurice-et-Lazare, a un frère Luigi Vivaldi, qui est chevalier de Malte, admis dans la Langue d'Italie en 1556⁶². Presque deux siècles plus tard, Jean-Baptiste de Gubernatis, petit-fils d'Anna-Maria Vivaldi, est à la fois frère d'un chevalier de

61 HADDAD E., « L'histoire de la noblesse. Quelques perspectives récentes », dans LEROUX N. (dir.), *Faire de l'histoire moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 84-85.

62 AOM 2762, procès de noblesse de Jean Honoré Ferrero, 1653.

l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare et père de deux chevaliers de Malte, admis dans la Langue de Provence, en 1709 et en 1713⁶³. La généalogie permet également d'attester, par le biais des femmes, l'homogamie et l'endogamie fortes des unions qui soudent les familles liées aux ordres militaires. La quête du conjoint obéit à plusieurs facteurs liés⁶⁴ : l'homogamie, l'endogamie, la place du père dans la société nobiliaire et dans la clientèle noble, certaines préférences pour des unions au sein de la parenté proche dans le but d'éviter tout émiettement ou perte des seigneuries. C'est bien la raison pour laquelle les Vintimille Daurigo et les Gubernatis s'allient par deux fois, en 1656 et en 1689 : Jean-Baptiste de Gubernatis épouse en 1689 sa cousine germaine, héritière du fief.

Les femmes surlignées en gris possèdent toutes un lien avec des chevaliers de Malte, issus pour certains d'une autre famille, mais reliés par cousinage aux Vivaldi. Louise de Galéan d'Ascros, épouse d'Honoré de Lascaris Castellar, et mère d'Anne de Lascaris qui est mariée à Alessandro Vivaldi, est donc à la fois la tante d'un chevalier (Claude de Grimaldi Nice⁶⁵) et la grand-mère d'un chevalier (Honoré Vivaldi⁶⁶). Les filles d'Alessandro Vivaldi, Luisa et Anna-Maria, respectivement épouses de Carlo Ferrero et de Donat de Gubernatis sont, quant à elles, sœurs d'un chevalier de Malte, Honoré Vivaldi, mère d'un chevalier (Claude Ferrero⁶⁷), et aïeules de chevaliers de Malte (Jean Honoré et Charles Marcel Ferrero⁶⁸ ; Horace et Jérôme Marcel de Gubernatis⁶⁹) et de Saints-Maurice-et-Lazare (un Gubernatis⁷⁰). Quant à Catherine de Lascaris Castellar, elle est arrière-petite-nièce du chevalier Augustin de Lascaris Castellar, admis en 1594⁷¹, cousine de chevaliers, sa famille comptant plusieurs chevaliers au xvii^e siècle, dont le fameux Jean-Paul de Lascaris Castellar, grand-maître de l'Ordre de 1636 à 1657, belle-sœur d'un chevalier, Claude Ferrero, et enfin mère de deux chevaliers, Charles Marcel et Jean Honoré Ferrero. Retracer les généalogies familiales par les femmes mentionnées dans les procès de noblesse illustre les réseaux nobiliaires et les stratégies mises en place pour réhausser la réputation des familles récentes : les Gubernatis et les Ferrero apparaissent ainsi liés à l'ordre de Malte, avant même de parvenir à y placer des cadets.

63 AOM 3604E, procès de noblesse d'Horace de Gubernatis, 1709 ; AOM 3606-15, procès de Jérôme Marcel de Gubernatis, 1713.

64 NASSIET M., *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne, xv^e-xviii^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, p. 285.

65 AD13, 56H104, délibérations du chapitre, 1612-1621, f. 133 ; AOM 3638, le procès de noblesse Claude de Grimaldi est utilisé comme preuve écrite dans celui de Louis Antoine Joachim Marie Ignace de Grimaldi, 1769.

66 AD13, 56H105, délibérations du chapitre, 1622-1637, f. 67r.

67 Cité par les procès de noblesse d'Horace de Gubernatis (AOM 3604E) et de Charles Marcel de Ferrero (AOM 2729).

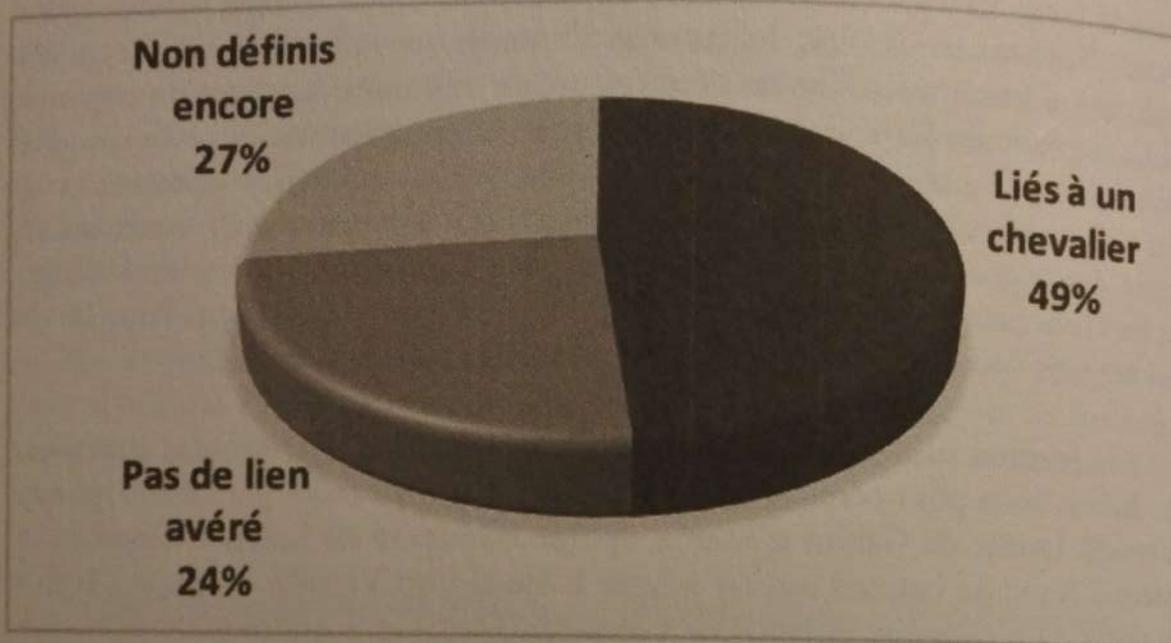
68 AOM 2762, procès de noblesse de Jean Honoré Ferrero, 1653 ; AOM 2729, procès de Charles Marcel Ferrero, 1668.

69 AOM 3604E, procès de noblesse d'Horace de Gubernatis, 1709 ; AOM 3606-15, procès de noblesse de Jérôme Marcel de Gubernatis, 1713.

70 Cité par les procès de noblesse d'Horace et de Jérôme Marcel de Gubernatis.

71 BnF, Arsenal, ms 3674, p. 429.

Les liens entre témoins et chevaliers



Outre les femmes, les témoins représentent un corpus intéressant à étudier. Sur 243 témoins recensés entre 1567 et 1696, près de la moitié possède un lien effectif avec un chevalier : ce lien peut être direct (le témoin est le père ou le frère d'un autre chevalier que celui pour lequel il témoigne) ou plus lointain (le témoin est un oncle, un neveu, un cousin, un aïeul d'un chevalier). Pour ne citer qu'un exemple, quand le docteur en droit Pierre de Varadier témoigne en 1584 en faveur de Gaspard de Forbin La Barben, ce dernier n'est autre que le frère de Lucrece de Forbin, épouse de Laurent de Varadier de Saint-Andiol⁷², neveu de Pierre de Varadier. 27 % environ des témoins ne sont pas identifiés ; la raison tient au fait que ces témoins le sont souvent avant même d'avoir réussi à placer des descendants dans l'ordre de Malte. Ce n'est donc qu'en approfondissant le dépouillement des fonds de la Langue de Provence que leurs liens avec l'ordre de Malte pourront être plus sûrement authentifiés. Que les témoins soient de noblesse identique, supérieure ou inférieure aux familles qui les sollicitent, ils attestent tous des liens étroits qui peuvent associer, au sein de la Langue de Provence, certaines familles féodales à celles de la haute-robe (Aix-en-Provence, Toulouse, Bordeaux), du grand négoce (Marseille) ou de la petite seigneurie (Provence, Languedoc). Ils révèlent ainsi les contours relationnels flous et nécessaires à l'affirmation de la prééminence des grands lignages dans un espace donné.

⁷² 56H575-475, procès de François Louis de Varadier, 1674, n. f.

Les archives des ordres militaires constituent donc un pan encore peu exploré des études sur la noblesse dans l'espace européen. Elles forment un corpus homogène et dense, utile à qui étudie les réseaux nobiliaires, la parenté⁷³, les possessions et transmissions des fiefs, mais aussi les sociabilités et les éléments constitutifs d'une identité nobiliaire commune qui a transcendé les frontières des royaumes et des principautés européennes. Étudier la noblesse au prisme des ordres militaires nécessite en effet une dimension comparatiste à une échelle vaste⁷⁴, qui permet de dégager les mécanismes d'une civilisation nobiliaire européenne, capable d'exprimer des valeurs communes qui, si elles sont évidemment adaptées à chaque réalité politique et étatique, nourrissent une société aristocratique que Jean Meyer définissait déjà, en 1973, comme une sorte d'internationale nobiliaire, une civilisation aristocratique et cosmopolite⁷⁵.

73 VIRET J. L., « L'histoire de la famille et la démographie historique en France à l'époque moderne. Nouvelles approches », dans LEROUX N. (dir.), *Faire de l'histoire moderne*, op. cit., p. 35-37.

74 ANGIOLINI F., « La storiografia sugli Ordini Militari-cavallereschi... », art. cit., p. 20.

75 MEYER J., *Noblesses et pouvoirs dans l'Europe d'Ancien Régime*, Paris, Hachette Littérature, 1973.